



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Secteur Surveillance du marché du travail
Effingerstrasse 31
3003 Berne

Référence: 2011-12-14/237
Spécialiste: mup
Berne, 23.12.2011

Modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Madame, Monsieur,

Le Forum PME s'est penché, lors de sa séance du 23 novembre dernier, sur le projet en cours de loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. M. Rolf Gerspacher de votre office a eu l'amabilité d'en présenter les principaux contours. Conformément à son mandat, le Forum a examiné le projet du point de vue des petites et moyennes entreprises (PME).

Les membres de la commission sont, de manière générale, favorables à l'introduction des mesures proposées, car elles contribueront à une application cohérente et rigoureuse des mesures d'accompagnement. Les nouvelles dispositions destinées à lutter contre l'indépendance fictive permettront en particulier de combler certaines lacunes identifiées dans le dispositif actuel. L'indépendance fictive constitue une menace pour de nombreuses PME en Suisse, en particulier dans le secteur du second œuvre et dans les régions limitrophes. La concurrence déloyale qu'elle induit est inacceptable. Les prestataires de services indigènes et étrangers doivent être soumis aux mêmes règles, qui ne doivent pas pouvoir être contournées dans la pratique. Nous nous félicitons donc que des mesures efficaces soient prises pour combattre de tels abus.

En ce qui concerne la possibilité proposée de sanctionner les infractions aux conventions collectives de travail étendues, selon la procédure d'extension facilitée, le Forum PME ne s'y oppose pas. Il estime cependant que de telles extensions doivent rester l'exception, afin d'éviter une dérive du système allant dans le sens de l'introduction de salaires minimaux au niveau national. Si les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes doivent permettre de lutter efficacement contre le dumping salarial et la concurrence déloyale, elles ne doivent pas avoir le caractère de mesures étatiques interventionnistes. Elles renforceraient sinon l'îlot de cherté suisse et réduiraient la flexibilité du marché suisse du travail, qui est toujours plus importante dans le contexte actuel de difficultés liées au franc fort et de concurrence accrue au niveau international.

Forum PME
Pour adresse: SECO/DSKU
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11
pascal.muller@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

Plusieurs de nos membres, en particulier ceux qui résident et sont actifs dans les régions frontalières concernées par un afflux important de travailleurs étrangers, estiment que les autorités fédérales devraient encore davantage informer le public sur le thème des mesures d'accompagnement. La "grogne" augmente dans la population, qui pourrait finir par rejeter la libre circulation des personnes si elle n'était pas suffisamment et correctement informée sur ce thème. L'expérience acquise pendant sept ans dans l'exécution des mesures d'accompagnement a pourtant démontré que celles-ci garantissent une protection efficace au niveau national. Dans les régions frontalières, l'économie a profité de la nouvelle possibilité offerte par le recrutement de personnel à l'étranger. La libre circulation des personnes a contribué ces dernières années à une solide croissance, tant sur le plan de l'économie que de l'emploi. Nous avons entretemps pris connaissance du communiqué de presse du 9 décembre dernier relatif au rapport du Conseil fédéral sur l'impact des mesures d'accompagnement sur les espaces économiques transfrontaliers. Nous nous en félicitons, cette information tombe à notre avis et au vu de ce qui précède, à point.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question. Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Eduard Engelberger
Co-Président du Forum PME
Ancien conseiller national

Copies à : Commissions de l'économie et des redevances (CN/CE)